



La démolition de la chambre ronde est inexorable. Il ne restera plus que la base. M. L.

La chambre ronde, énigme historique, sera bientôt rasée par son propriétaire

Les Barsacais ont pu constater que le bâtiment ovale placé au croisement des routes est sur le point d'être rasé. L'histoire de ce bâtiment atypique, construit dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, a toujours posé des questions aux historiens.

Pourquoi est-il ovale ? À quoi servait-il ? À ces questions on ne peut répondre que par des supputations sur la forme ou son utilisation. Certains « historiens » avancent l'idée d'un relais pour les pèlerins de Compostelle, pour d'autres, c'était une simple maison destinée à loger les ouvriers agricoles. Quant à sa forme : « mystère ? ». Toujours est-il, que cette maison était entrée au fil du temps dans le patrimoine communal et méritait que la commune fasse le maximum pour inciter le propriétaire, Marcel Baly, du château Coutet à la conserver.

Un classement avorté

Dès 2008, le maire de l'époque, Philippe Meynard, et la Société archéologique et historique du Sauternais et des Graves (Siriona) ont fait les démarches nécessaires auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) afin que soit protégé ce bâtiment. Le 14 février 2008, ils se sont présentés devant la délégation permanente de la commission régionale du Patrimoine et des Sites

et ont recueilli un avis favorable pour défendre leur projet en séance plénière. Celle-ci a jugé cet édifice assez intéressant pour un passage en commission régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

« Malheureusement le propriétaire n'a pas souhaité donner suite à cette proposition » (courrier du 19 mars 2019 de la DRAC), malgré les différentes affirmations faites à Nicole Siefert, chargée d'études documentaires et recenseuse pour la Gironde de la DRAC « de ne pas démolir cet édifice ».

En 2013, le propriétaire a fait murer tous les orifices portes et fenêtres du bâtiment « afin d'empêcher l'intrusion des jeunes qui y font des fêtes », explique-t-il. Ce qui a eu pour ef-

fet secondaire de laisser le champ libre aux termites, qui sont venus à bout de la toiture qui s'est effondrée.

Permis de démolition

À ce jour cette maison sera rasée, un permis de démolition ayant été accordé par la mairie « aucun élément ou documents administratifs n'allant à l'encontre », confirme le maire.

Le propriétaire Marcel Baly affirme qu'il « préfère investir dans la restauration de la maison forte de La Sallace et dans le matériel agricole nécessaire au développement de la propriété », et ajoute « la base de la construction sera conservée pour en faire un parterre fleuri. »

Michel Laville



La maison ronde telle qu'elle était quand elle était habitée.